

24 mars 2021

Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de M^{mes} Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la nécessité de cohésion sociale en ville de Genève et donc la nécessité de mettre à la disposition des habitant-e-s des lieux de rencontre en plein air et en toute sécurité;
- le manque de places pour faire des grillades aménagées en ville de Genève et leur disparition progressive dans les communes avoisinantes (par exemple, la disparition des aménagements dans la commune du Grand-Saconnex);
- la nécessité d’offrir davantage de possibilités pour la population d’aménager les loisirs sans recourir à la voiture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’aménager, en nombre suffisant, des places pour faire des grillades avec du mobilier fixe comprenant des tables et des bancs couverts ainsi que des barbecues;
- d’accompagner ces sites de dispositifs de tri des déchets, d’une signalétique précisant les droits et devoirs concernant le tri, le bruit ainsi que la sauvegarde de l’environnement;
- d’inclure ces nouveaux sites sur le plan interactif de la Ville de Genève (www.ville-geneve.ch/plan-ville/).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au début des années 2010, le Service des espaces verts (SEVE) a constaté une multiplication des grillades sauvages dans les espaces verts. Afin de réagir sur cette nouvelle demande de la population et pour réduire les dégâts sur les pelouses, le SEVE a créé, à partir de 2013, huit espaces équipés de 37 grils, de poubelles ainsi que de panneaux d’information rappelant les usages.

Très rapidement, ces lieux ont été pris d’assaut par la population. Cependant, ces installations ont aussi généré un grand nombre de réclamations concernant les nuisances sonores et olfactives, ainsi que les importants problèmes de *littering*.

A la suite de réactions négatives du public, le SEVE a décidé, dans un premier temps, de déplacer certaines installations et, suite à de nouvelles plaintes, de retirer les grils des parcs Bertrand et Trembley.

De plus, au parc de la Perle du Lac, le SEVE a observé le développement d'une activité commerciale illicite autour des grils (vente de boissons et de viande), ainsi que la circulation de véhicules non autorisés dans le parc. Pour cette raison, le SEVE a déplacé ces grils au printemps 2020 au parc Barton et a complètement revu le dispositif, limitant l'accès aux grils en raison de la situation liée au Covid-19. De plus, ce site a fait l'objet d'une surveillance accrue (présence d'une société de sécurité privée et de l'association Bienvenue).

Pour l'été 2021, le SEVE propose de remettre en place le même dispositif que l'été passé: six grils au parc Barton, trois au parc des Franchises, six à La Grange et trois au Promeneur-Solitaire. Par ailleurs, l'Etat de Genève, propriétaire du parc des Franchises, mène un projet de réaménagement et prévoit de pérenniser un dispositif de places de grillades.

Plusieurs villes suisses ont opté pour la mise en place de grils électriques dans le but de réduire les nuisances olfactives. Ces installations sont cependant extrêmement coûteuses, non seulement en matière d'investissement mais aussi d'entretien, et sont souvent vandalisées. Pour cette raison, le SEVE n'a pas envisagé cette approche.

Quant au tri des déchets, le SEVE a entrepris plusieurs essais de tri dans plusieurs parcs, dont les parcs des Franchises et La Grange. Ces essais étaient peu concluants car le public n'a pas suffisamment trié les déchets. Pour cette raison, le SEVE propose un système de tri allégé, adapté aux expériences du passé. De plus, les lieux de grillades seront soumis à un régime de nettoyage renforcé, revu en fonction de l'évolution de la situation.

Un bilan sera effectué au terme de la saison estivale. Dans la perspective des prochaines années, il sera procédé à une analyse de la problématique dans d'autres villes, notamment en Suisse, également confrontées à la problématique.

Les espaces de grillades sont recensés sur le site internet de la Ville. La page qui leur est consacrée rappelle également les consignes relatives à leur utilisation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif est d'accord de maintenir l'offre actuelle au niveau de l'été passé. Il n'est cependant pas favorable à une extension de cette offre pour les raisons susmentionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez